

Signature de la charte « Objectif CO₂ »

8 transporteurs s'engagent à réduire leurs émissions de CO₂

Huit entreprises alsaciennes cosignent le 6 septembre 2010 la charte « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent ».

Six de ces huit entreprises représentent 15 % des entreprises exploitant plus de cinquante véhicules en Alsace. Les deux autres exploitent respectivement 35 et 47 véhicules.

Il s'agit des entreprises suivantes :

- Bass transport,
- Chalot transports SA,
- Feidt transports et logistique,
- Kessler SA,
- SATEG,
- SITS,
- Taglang,
- Wincanton Mondia.

Ces 8 entreprises seront les premières en Alsace à adhérer à cette démarche. Elles représentent **515 poids lourds** et permettront d'éviter, chaque année, à l'issue de la mise en place du plan d'actions, l'émission de **2 540 tonnes de CO₂** et d'économiser près de **954 000 litres de gasoil**.

Cette charte permet aux transporteurs routiers de marchandises de s'engager en faveur du développement durable, en réduisant les émissions de CO₂, principal responsable de l'effet de serre et du changement climatique, tout en réduisant la dépendance de ce secteur au pétrole et en économisant sur les coûts des carburants.

Cette démarche s'inscrit dans la territorialisation du Grenelle de l'environnement et permet de contribuer à la réalisation des objectifs fixés notamment dans le cadre du protocole de Kyoto et repris dans les lois "Grenelle" : diminuer de 20%, d'ici à 2020, les émissions actuelles de dioxyde de carbone (CO₂) de l'ensemble des transports en France pour les ramener au niveau de 1990 et contribuer parallèlement à une baisse de 20% de la consommation d'énergie.

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge notamment des transports, et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ont élaboré cette charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ en concertation avec les professionnels du secteur : la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers et la Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France.

En Alsace, un comité régional de suivi de la charte a été mis en place depuis juillet 2009. Il est constitué d'un représentant de la DREAL Alsace, de la direction régionale de l'ADEME, de chacune des organisations professionnelles au niveau régional (FNTR/URTA, TLF, OTRE et ACUTA), des CCI et des centres de formations (AFT, LLERENA et PROMOTRANS). Le comité de suivi a examiné les dossiers des 8 entreprises présentées et leur a donné un avis favorable. Ces entreprises peuvent ainsi désormais officiellement signer la charte.

Pour plus d'informations, voir le dossier de presse en annexe.

Contact Presse : Emmanuel BOUTINARD 03.88.22.73.37 Emmanuel.Boutinard@developpement-durable.gouv.fr

Contact Technique : Claire CHAFFANJON 03.88.13.08.01 Claire.Chaffanjon@developpement-durable.gouv.fr

